



STAGE DE FORMATION

ÉCOLE ET SYNDICALISME EN PÉRIODE POST-MODERNE

JEUDI 5 ET VENDREDI 6 FÉVRIER 2026

au château de Ligoure

Le Château de Ligoure est situé à 17 km au Sud de Limoges. Il est possible d'arriver sur place dès le mercredi soir, à condition d'être autonomes pour le repas. Pour les personnes qui viendront en voiture, voir ci-dessous un plan d'accès. **Pour les personnes qui viendront en train, merci de nous prévenir aussi tôt que possible.**

Contenus de la formation

Le stage s'articulera autour du thème :

**Critique du post-modernisme : le marché total et ses impacts sur nos vies.
Quelles perspectives dans le champ éducatif ?**

Avec au programme :

**Jeudi 5 : arpentage (appropriation collective) du livre de Dany Robert-Dufour
« Sadique époque : comment en sommes-nous arrivés là ? »**

et

**Vendredi 6 : discussion avec Florian Gulli, auteur de « L'antiracisme trahi »
laïcité, dérives identitaires, racisme et lutte de classes**

Les garanties Lutte de classes – éducation - Limousin

Un stage autogéré de bout en bout, dans la bonne humeur et la convivialité, avec du bien-manger et du bien-boire.

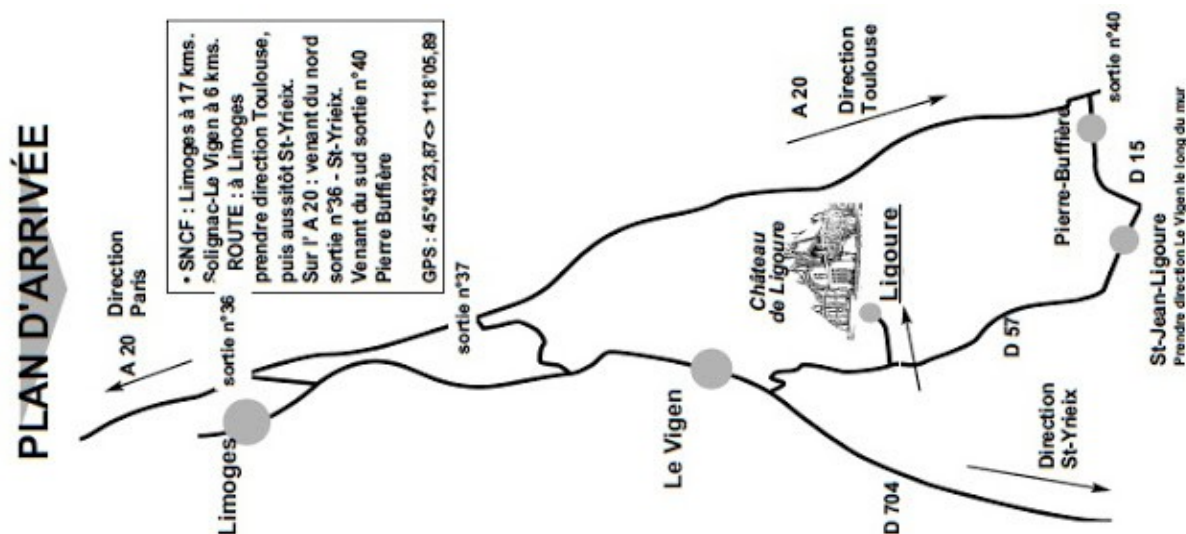
Accueil / Infos pratiques

Les draps et taies d'oreiller seront fournis, ainsi que les couettes et couvertures.

La préparation des repas, la grosse plonge, le service à table, la vaisselle et le ménage des communs seront en autogestion (modalités à préciser sur place).

Le stage débutera le jeudi 5 février à 9h30 (possibilité d'arriver la veille à partir de 17h)
et se terminera le vendredi 6 février à 16h.

Plan d'accès



Coût du stage

Chaque stagiaire est invité.e, le cas échéant, à se rapprocher de son propre syndicat pour la prise en charge éventuelle des frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Le coût (imbattable !) de l'hébergement (petit déjeuner compris !) sera de **13€ par nuit et par personne**. Il est à prévoir un coût de **7€ pour chaque repas servi**.

Comment s'inscrire ?

- En avertissant le syndicat de sa participation uniquement sur l'adresse : contact@ldc-limousin.fr (contacter le 06 71 61 41 64 si besoin de précisions)
- & en adressant une demande écrite au chef d'établissement dans le secondaire, au président d'université dans le supérieur ou à l'inspecteur d'académie dans le primaire, au président de la collectivité pour les TOS, selon le modèle suivant (à recopier), au moins un mois avant la date du stage. À défaut de réponse expresse au plus tard le 15^{ème} jour qui précède le stage (soit le 20 janvier 2026), le congé pour formation est réputé accordé. **En cas de refus, contactez-nous !**

Modèles de demande

à déposer au plus tard le lundi 5 janvier 2026

« Lieu », le
Mme/M. le recteur s/c du chef d'établissement
Ou Mme/M. l'inspecteur d'académie
Ou Mme/M. l'inspecteur de l'Education Nationale s/c de Mme/M. l'inspecteur d'académie

Mme/M (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de 4 jours, **du 26 au 30 mai 2024**, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation syndicale et économique qui se déroulera au Vigen (87110), stage déclaré sous l'égide de l'INFA (Institut National de Formation et d'Application, 10-12 av. du Val de Fontenay 94120 Fontenay-sous-Bois), fondation reconnue d'utilité publique.

Note

Le congé pour formation syndicale est un droit (12 jours/an) pour tout.e. salarié.e, titulaire ou non, syndiqué.e ou non, de la maternelle à l'université, quel que soit votre statut. Pour ce stage, vous pouvez demander un congé pour une journée ou une demi-journée.